

DEMANDES DE DOCUMENTS

[Traduction]

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion n° 94 portant production de documents est acceptable par le gouvernement.

[Texte]

PLUS RÉCENT EXEMPLAIRE DE TOUT JOURNAL, REVUE OU BULLETIN PUBLIÉ PAR CHAQUE MINISTÈRE, ORGANISME OU SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

Motion n° 94—**M. Orlikow**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du plus récent exemplaire de tout journal, revue ou bulletin publié par chaque ministère, organisme ou société de la Couronne.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

M. Blais: Monsieur l'Orateur, les avis de motion n°s 69, 71 et 93 portant production de documents sont acceptables par le gouvernement avec les réserves habituelles concernant les documents confidentiels et l'autorisation à obtenir des responsables concernés.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que les avis de motion énumérés par le secrétaire parlementaire en l'occurrence soient tenus pour adoptés.

Des voix: D'accord.

[Texte]

LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LES LITIGES AU SUJET DE LA FRONTIÈRE CONTINENTALE

Motion n° 69—**M. Marshall**:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux, lettres et télégrammes qui se rapportent aux négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement et les États-Unis, dans le cadre des conflits relatifs aux frontières du plateau continental, à l'égard de la frontière entre le Groenland et le Canada dans le détroit de Davis.

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À LA FRONTIÈRE DU PLATEAU CONTINENTAL ENTRE LE MAINE ET LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Motion n° 71—**M. Marshall**:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux, lettres et télégrammes qui se rapportent aux négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement et les États-Unis, dans le cadre des conflits relatifs aux frontières du plateau continental, à l'égard de la frontière entre l'État du Maine et de la province de la Nouvelle-Écosse.

(La motion est adoptée.)

Circonscriptions électorales

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

Motion n° 93—**M. Firth**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des états financiers vérifiés de la Commission de l'énergie du Nord canadien pour les années 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973, 1973-1974, 1974-1975.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres avis de motions portant production de documents restent au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour signaler au député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) que s'il éprouve des difficultés à obtenir des réponses à ses questions, il suffirait qu'il dise un mot en privé, pour qu'on puisse savoir de quelle question il s'agit. Cela serait très utile. C'est la première fois que j'entends dire qu'il y a du retard à répondre à cette question.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, mon avis de motion n° 68 portant production de documents demande un simple oui ou non. Je me demande pourquoi il faut tant de temps pour y répondre, depuis le 26 janvier.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT D'UN AVIS D'OPPOSITION CONCERNANT LA PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. l'Orateur: J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'une opposition signée par les députés d'Okanagan Boundary (M. Whittaker), de Moose Jaw (M. Neil), d'Annapolis Valley (M. Nowlan), de Fraser-Valley-Ouest (M. Wenman), de New Westminster (M. Leggatt), de Vancouver Quadra (M. Clarke), de Kootenay-Ouest (M. Brisco), d'Edmonton-Est (M. Skoreyko), d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston) et de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) m'a été transmise aux termes de l'article 20 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2 des Status révisés du Canada de 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de la Colombie-Britannique.

Conformément à la procédure déjà adoptée par la Chambre, je suppose que le texte de l'avis d'opposition sera